

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181012-0000019490-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-3-4

Séance du vendredi 12 octobre 2018

### **RD 419 - DEVIATION DE BALLERSDORF - TRAVAUX DE PROTECTION ET DE SURVEILLANCE DE CONDUITES DE TRANSPORT DE GAZ**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention financière avec GRTgaz, jointe en annexe à la présente délibération, relative à la protection de la canalisation de transport de gaz à haute pression concernée par la réalisation du projet de la déviation de la RD 419 à BALLERSDORF sur les trois zones d'impact identifiées pour un montant de 12 500,00 € HT ou 15 000,00 € TTC et correspondant à :
  - une mission de supervision de la mise en place des dalles de protection mécanique dans le respect de l'intégrité des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression concernée par la réalisation du projet de la déviation de la RD 419 à BALLERSDORF sur les trois zones d'impact identifiées ;
  - des travaux sous la responsabilité et pilotage de GRTgaz, de protection cathodique (soudage des prises de potentiel) et/ou de maintenance de l'ouvrage.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention précitée,
- Décide d'imputer cette dépense au programme AQ111 « RD 419 - Déviation de BALLERSDORF, Chapitre 23, Fonction 621, Nature 23151.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité